



**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 20 FEVRIER 2024**

POINT N° 1 – ELABORATION DU PLUi – AVIS COMMUNAL SUR LE PLAN DE SECTEUR DE RATTACHEMENT

Emet un avis favorable au plan de secteur qui couvre la Commune de Longeville-Lès-Metz.

Dit que cet avis sera porté à connaissance des élus de la CIMU (préparatoire à l'approbation) puis au Conseil Métropolitain du 3 juin 2024 pour les éclairer dans leur décision portant sur le PLUi qui aura fait l'objet de différents ajustements.

Confirme son avis favorable AVEC RESERVES sur le projet de PLUI arrêté par l'Eurométropole de Metz le 2 octobre 2023

ADOpte à 21 voix « pour », 3 « contre », 2 « abstention »

POINT N° 2 – INSTAURATION DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Instaure la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, d'un montant forfaitaire, visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents municipaux Longevillois percevant une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 euros afin de faire face à l'inflation et à compenser leur perte de pouvoir d'achat.

Fixe le montant de cette prime dans la limite des montants plafonds.

Décide que cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2024.

Ordonne l'inscription au budget des crédits nécessaires.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte et autres documents correspondants.

ADOpte à l'unanimité

POINT N°3 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA PREFECTURE DE LA MOSELLE POUR LA VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS AU TITRE DE LA DETR/DSIL ET DU FONDS VERT

Autorise Madame le Maire ou son représentant à solliciter le soutien de l'État au travers du Fonds Vert ou de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) /DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) pour ce projet de végétalisation des espaces publics 2024.

Approuve le plan prévisionnel.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte et autres documents correspondants.

ADOpte à l'unanimité

POINT N°4 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2024, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POINT N°5 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Approuve le projet Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la Ville de Longeville-Lès-Metz joint à la présente.

Abroge en conséquence la précédente délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2020.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte et tous documents correspondants.

ADOpte à 23 voix « pour », 2 « contre », 1 « abstention »

POINT N°6 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Décide de procéder à ces nouvelles désignations au scrutin public et non pas secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Dit que les conseillers élus en cours de mandat se substitueront au sein desdites commissions et de plein droit à l' élu démissionnaire qu'ils ont été amenés à remplacer au sein du Conseil Municipal.

Acte en conséquence de la nouvelle composition desdites commissions ainsi qu'il suit :

Désigne en qualité de membre titulaire de la Commission des Affaires Scolaires M. BROCARD

Arrête en conséquence la composition de ladite commission

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte et tous documents correspondants.

ADOpte à 23 voix « pour », 2 « contre », 1 « abstention »

POINT N°7 – CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ECO-ORGANISME CITEO – LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES D'EMBALLAGES MENAGERS

Adhère au dispositif de lutte contre les déchets abandonnés diffus sur le domaine public ainsi présenté.

Autorise la conclusion d'une convention avec l'éco-organisme CITEO, à valoir jusqu'au 31 décembre 2025, renouvelable une fois pour 3 ans.

Autorise Madame le Maire ou son représentant à finaliser et à signer ladite convention ainsi que tout acte et tous documents s'y rapportant.

ADOpte à 25 voix « pour », 1 « abstention »

Liste publiée sur le site internet de la commune le 21 février 2024